

## **CHSCT DU 27 novembre 2019**

### **COMPTE RENDU**

Le CHSCT du 22 novembre s'est tenu sur la matinée, sous la présidence du DDFIP du Var, Président du CHSCT.

En préambule, l'intersyndicale a demandé un point après les inondations qui ont touché notre département. La situation à Brignoles (bâtiment administratif le plus touché après la montée des eaux du Caramy), est en cours d'amélioration, le chauffage devant être remis en fonction afin de pouvoir assurer de bonnes conditions thermiques aux agents, sécher le bâtiment et pouvoir finir le nettoyage et restauration.

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lue et les pétitions des agents des SIP varois ont été remises. Le DDFIP a jugé que le ton de la déclaration était détestable, comme habituellement, et pratiquement sans fond...

Outre son jugement, il a indiqué qu'il rendrait visite aux agents de vert coteau, que le RCT était une démarche salvatrice.

Ses priorités pour 2020 seront l'information et la formation des agents.

**FO Finances 83** s'interroge sur la date de création du CSA (conseil social d'administration) qui va résulter de la fusion du CHSCT et du CTL. A priori, cela devrait arriver rapidement...

#### **1- Approbation du procès-verbal du 21 mai 2019 ;**

PV approuvé à l'unanimité

#### **2- Budget CHSCT ;**

Ce point a été étudié lors du groupe de travail préliminaire.

Pour info, par mesure de sécurité, le détecteur qui déclenche l'ouverture de la porte de sortie à la Cité à Toulon va être neutralisé, afin d'assurer une sécurité maximale. Il faudra donc utiliser le bouton.

Le toit du bâtiment des Colettes a un défaut récurrent d'étanchéité. Aussi, il est apparu opportun de reporter les travaux de rénovation de la salle de convivialité après la réfection du toit, susceptible d'être entreprise en 2020, si validation des crédits par la DG.

#### **3- DUERP-PAP ;**

Suite à la nouvelle procédure, le PAP (plan annuel de prévention) ne pourra être établi qu'en fin d'année et donc mis en œuvre en 2021.

#### 4- Fusion La Seyne-Six Fours ;

La trésorerie municipale de La Seyne perd l'activité de terres Sud Habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Elle déménagera aux Playes le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. La trésorerie de six-fours sera absorbée.

3 postes seront supprimés mais la Direction a pris en compte les desiderata des agents.

À noter que dans le cadre du NRP (nouveau réseau de proximité), cette structure nouvellement créée devrait rejoindre le SGC de Saint-Cyr dès 2021.

#### 5- Transfert du recouvrement de Barjols au SIP de Brignoles et SIP Draguignan ;

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la trésorerie de Barjols perd son activité de recouvrement de l'impôt, transféré sur les SIP de Brignoles (en grande partie) et Draguignan.

Cependant, Barjols restera un point de contact par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Au vu du manque d'effectif, un EDR assurera l'accueil de proximité (et la caisse jusqu'au 01/07/2020) le matin à Barjols et travaillera pour le compte du SIP de Brignoles l'après midi.

Le transfert de chaise vide se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 6- Transfert du recouvrement du Lavandou au SIP de Hyères;

Mêmes causes, même effet qu'au paragraphe précédent.

Cependant, la gestion des effectifs sera différente, un agent rejoignant physiquement le SIP de Hyères, les 2 autres travaillant à distance.

À la question soulevée par **FO Finances 83**, la direction a assuré que les P109 (transfert d'encaissement en espèces) seront encore possibles pendant 6 mois pour assurer la continuité de service.

#### 7- Points immobiliers et Questions diverses.

**FO Finances 83** a alerté la Direction sur l'état déplorable dans lesquels se trouvent les locaux de Toulon Municipale. C'est la trésorerie la moins bien installée de tout le département.

La Direction reconnaît la difficulté de la mise en place du RCT à Toulon mais affirme que cela va aller en s'améliorant...

La salle de réunion Coudon à Besagne est transférée du 2<sup>e</sup> étage au 1<sup>er</sup>.

**FO Finances 83** a demandé à ce qu'une note de service soit faite afin de rappeler aux agents que les frais de métros ou de RER ne sont plus pris en charge dans le cadre du transport de l'hôtel vers le lieu de formation. Ne sont pris en charge que le transport pour aller à la formation ou en mission le 1<sup>er</sup> jour et le dernier jour pour repartir de la formation.

#### Vos représentants **FORCE OUVRIERE** :

Sophie Degeilh, Sylvain Charbonneyre, Cyril Banchetry et Anne Maurice.